

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Coordonnées :

ANATOSCOPE, Le Mistral, 40 rue de Pinville, 34000 Montpellier.

Email : [contact@anatolog.com](mailto:contact@anatolog.com)

Siret : 81382343200048

## 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») constituent, conformément à l'article L.441-1 du Code de commerce, le socle de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ANATOSCOPE fournit à ses acheteurs professionnels qui lui en font la demande ses produits (les « Produits »). Les présentes CGV ne s'appliquent qu'à la fourniture par ANATOSCOPE de Produits. Toute fourniture de services sera régie par un contrat ou des conditions générales spécifiques.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et les conditions générales d'achat du Client, les parties conviennent que les CGV primeront dans leur intégralité.

Les spécifications mentionnées sur les brochures, imprimés commerciaux, documentation émanant de ANATOSCOPE ne sont données qu'à titre d'information et n'ont qu'une valeur indicative. Les Produits sont fournis conformément aux spécificités détaillées par ANATOSCOPE dans ses devis.

Toute commande de Produits implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes CGV ainsi que des conditions particulières qui pourront être annexées au présentes CGV.

## 2. DEFINITIONS

Par **Commande**, il faut entendre tout ordre portant sur les Produits ANATOSCOPE, tels que décrit dans les catalogues, offres commerciales proposées par ANATOSCOPE, et accepté par écrit ANATOSCOPE.

Par **Produits** il faut entendre les produits Anatolog composées d'un boîtier et de quatre capteurs, fonctionnant à l'aide du Logiciel.

Par **Logiciel** il faut entendre le logiciel installé sur l'ordinateur du Client Final et permettant de communiquer avec le Produit.

Par **Site internet** il faut entendre le site web (<https://www.anatolog.com/>)

Par **Contrat** il faut entendre ensemble les présentes CGV, le devis et le bon de Commande.

Par **Distributeur**, il faut entendre les clients d'ANATOSCOPE qui ont une activité de distribution et qui revendent les Produits au Client Final

Par **Client Final** il faut entendre les personnes, clients du Client qui achètent les Produits pour les utiliser.

Par **Client** il faut entendre ensemble les Clients Finaux et/ou les Distributeurs, qui achètent les Produits à ANATOSCOPE.

## 3. COMMANDES

Pour passer Commande, le Client peut prendre contact auprès d'ANATOSCOPE par courrier électronique ou via le formulaire de contact disponible sur le Site internet, en précisant les informations suivantes :

- Nom
- Adresse de facturation et de livraison
- Adresse mail
- Numéro de téléphone
- Type de Produit
- Quantité de Produit souhaité

Après réception de cette demande, ANATOSCOPE transmettra au Client un devis qui servira de base à la Commande.

La Commande n'est définitive que lorsque le Client a manifesté son acceptation du devis et que la Commande a été acceptée et confirmée par écrit.

Les Commandes transmises et acceptées par ANATOSCOPE sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite contraire de la part de ANATOSCOPE. Tout acompte versé reste acquis à ANATOSCOPE sauf en cas de refus de Commande ou manquement de ANATOSCOPE à ses obligations.

Dans le cas où un Client passe Commande à ANATOSCOPE, sans avoir procédé au paiement de la Commande précédente, ANATOSCOPE pourra refuser d'honorer la Commande et de livrer les Produits concernés, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## 4. PRIX – MODALITES DE PAIEMENT

### 4.1 PRIX

Les prix s'entendent Hors Taxes (droits de douane, TVA ou diverses taxes). Les prix sont calculés sur la base des lois, règlements, usages, impôts et taxes en vigueur à la date de la conclusion du Contrat. Ils sont définis dans le devis adressé par ANATOSCOPE au Client. Les prix sont fixés en euros sauf accord exprès convenu entre ANATOSCOPE et le Client. ANATOSCOPE se réserve la possibilité de modifier ses tarifs à tout moment, après information préalable des Clients. Les prix applicables sont donc ceux en vigueur au jour de la conclusion du Contrat.

Le Client s'engage à régler les prix dans les conditions de paiement précisées dans le devis ou le bon de Commande.

### 4.2 RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT

Les paiements à ANATOSCOPE ne peuvent jamais être suspendus ni retardés, ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable.

En cas de retard de paiement à l'échéance, ANATOSCOPE peut suspendre toutes Commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités fixées au taux d'intérêt appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix (10) points de pourcentage. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée sera le taux de la BCE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en question et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet. En application de l'article L144-6 du Code de commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

Toute inexécution, totale ou partielle, par le Client de ses obligations de paiement ou tout retard, entraînera, sans préjudice de tout dommages et intérêts, le versement de l'indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros.

### 4.3 RESERVE DE PROPRIETE

Conformément à l'article L621-122 du code de commerce, ANATOSCOPE conserve cependant la propriété des Produits vendus jusqu'au paiement, dans les conditions fixées à l'article 4, de l'intégralité du prix en principal et accessoire par le Client, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat du Client, est réputée non écrite.

De convention expresse, ANATOSCOPE pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses Produits en possession du Client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et ANATOSCOPE pourra les reprendre ou les

revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

Le Client assume pendant toute la durée de la réserve de propriété, les risques de pertes et de détérioration de ces Produits, ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner.

## 5. LIVRAISON

### 5.1. DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison des Produits ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la Commande.

### 5.2. TRANSPORT – TRANSFERT DE RISQUES

Les prix s'entendent pour marchandises emballées, départ usine. Le Client supportera les frais de transport pour toute livraison. Sauf stipulations différentes prévues au Contrat, l'INCOTERM retenu pour tous les modes de transport (mer, route, fer, air) est Delivered At Place (DAP) Incoterms de la Chambre de Commerce Internationale, édition 2020.

### 5.3. DELIVRANCE CONFORME

Les Produits livrés sont réputés être conforme à la Commande et aux caractéristiques convenues entre les Parties. Il appartient au Client de vérifier la conformité des Produits livrés ou enlevés avant de signer tout document de livraison. Cette vérification est considérée comme effectuée dès lors que le Client, ou toute personne habilitée à recevoir le colis en son nom, a signé le document de livraison.

- En cas de constat d'anomalie, le Client doit indiquer ses réserves directement sur le document de livraison.
- En cas de constat d'anomalie sérieuse (emballages déchirés, ouverts, Produits manquants, endommagés...), le Client devra refuser le colis et précisera sur le document de livraison les motifs de son refus.

Le Client doit confirmer les réserves émises dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception du ou des Produits à l'adresse suivante : [contact@anatolog.com](mailto:contact@anatolog.com).

Si le Client n'a pas eu la possibilité de vérifier effectivement le bon état du colis, il dispose d'un délai de dix (10) jours suivant la réception des Produits pour notifier ses réserves. Toute réclamation formulée hors de ces délais ne pourra être acceptée.

Lorsqu'après contrôle, un défaut apparent ou un manquant est effectivement constaté, ANATOSCOPE s'engage à rembourser ou à échanger les Produits. Pour ce faire, le Client adressera par écrit à [contact@anatolog.com](mailto:contact@anatolog.com) ou courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : ANATOSCOPE, Le Mistral, 40 rue de Pinville, 34000 Montpellier, dans les quinze (15) jours de la livraison ou du retrait du ou des Produits, toute réclamation relative à la non-conformité d'un Produit par rapport à sa Commande et spécifiera à cette occasion son choix entre le remboursement ou l'échange. Toute réclamation formulée hors de ce délai ne pourra être acceptée.

Dans tous les cas visés au présent article, le retour des Produits ne pourra être accepté que pour les Produits complets, dans leur état d'origine et à condition que le Client ait au préalable ANATOSCOPE et obtenu son accord tant sur le retour lui-même, que sur les modalités financières et opérationnelles, obtenu notamment par télécopie ou courrier électronique.

En tout état de cause, la responsabilité de ANATOSCOPE ne peut en aucun cas être mise en cause pour des faits subis en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même s'il a choisi le transporteur.

## 6. GARANTIE DES PRODUITS – EXCLUSIONS

### 6.1 GARANTIE LEGALE DES VICES CACHES

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives aux vices cachés lorsque le Produit reçu présente un défaut, le Client peut mettre en œuvre la garantie contre les vices cachés dans un délai de deux (2) ans à compter de la découverte du vice. Le Client devra alors prouver notamment que le défaut existait au moment de l'achat, qu'il était caché et qu'il rend le produit inutilisable.

Dans le cadre de la garantie légale des vices cachés, le Client peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.

En cas de vices apparents des Produits livrés, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les Produits livrés au Client, ne sera acceptée par ANATOSCOPE que si elle est effectuée via la procédure de ticket en ligne ou par mail, dans le délai de quinze (15) jours qui suivent la réception de la marchandise.

Aucun retour de Produits ne pourra être effectué pour le Client sans l'accord préalable exprès, écrit, de ANATOSCOPE. Pour la mise en œuvre des garanties légales, veuillez prendre contact avec notre Service Après-Vente à [contact@anatolog.com](mailto:contact@anatolog.com).

### 6.3 EXCLUSION DE GARANTIE

Sont exclus de la garantie les défauts et détériorations des Produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage chez le Client, notamment en cas d'accident de quelque nature que ce soit.

Il en sera de même des défauts et détériorations provoqués par l'usage normale, par un accident extérieur, une négligence, une malveillance, une mise en œuvre ou une utilisation des Produits défectueuse et/ou anormale et/ou non conforme aux conditions d'utilisation ANATOSCOPE et/ou aux normes de protection et de sécurité et/ou aux règlements en vigueur, ou bien encore par des interventions de tiers, ou par des conditions d'utilisation exceptionnellement dures.

En outre toute garantie est exclue pour des incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure.

## 7. DROIT DE RETRACTATION

Par principe, l'acheteur professionnel ne dispose pas de droit de rétractation au sens du code de la consommation. Toutefois, et conformément aux dispositions de l'article L221-3 du Code de la consommation, lorsque le Client est un professionnel (i) qui conclut le contrat hors établissement, (ii) que la conclusion de ce contrat n'entre pas dans son champ d'activité principal et que (iii) le nombre de salariés employés est inférieur ou égal à cinq, le professionnel bénéficie d'un droit de rétractation, dans les mêmes conditions que le consommateur. Il sera soumis aux conditions de rétractations des conditions particulières en annexe des présentes.

## 8. RECLAMATIONS ET SIGNALEMENTS

Le Client qui a reçu des réclamations ou des signalements de professionnels de la santé, de patients ou d'utilisateurs relatifs à des incidents supposés liés aux Produits qu'il a mis à disposition transmettent immédiatement cette information à ANATOSCOPE.

Le Client tient un registre des réclamations, des non-conformités des Produits et tient ANATOSCOPE informé de ces activités de suivi. Le Client accepte de fournir à la demande d'ANATOSCOPE toute information relative à ces sujets.

## 9. TRAÇABILITE

Conformément à l'article 25 du Règlement UE 2017/745, le Client coopère avec ANATOSCOPE pour atteindre un niveau de traçabilité approprié des Produits.

Le Client est capable d'identifier pour une durée de 10 ans, à compter de la dernière date de mise à disposition sur le marché par celui-ci de l'un des Produits, tout client auquel il a directement fourni le dispositif.

## 10. MATERIOVIGILANCE

Dans le cadre d'une information de sécurité d'un des Produits, le Client s'engage à mettre en œuvre sans délai les consignes transmises par ANATOSCOPE sur son traitement.

Le Client tient un registre des avis de sécurité, rappels, retraits des Produits et tient ANATOSCOPE informé de ces activités de suivi. Le Client accepte de fournir à la demande d'ANATOSCOPE toute information relative à ces sujets.

## 11. RESPONSABILITE

Hormis pour les Pays listés ci-après, la responsabilité d'ANATOSCOPE ne sera pas engagée dans l'hypothèse où le Produit ne respecterait pas la législation du pays dans lequel le Produit est commercialisé par le Client ou utilisé par le Client final. Les Pays pour lesquels les Produits sont homologués sont : Les Pays membres de l'Espace Économique Européen et Les Pays ayant signé un Accord de Reconnaissance Mutuelle avec l'Union Européenne et s'étant alignés sur le Règlement UE 2017/745 sur les Dispositifs Médicaux.

ANATOSCOPE ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage direct ou indirect causé, à l'occasion de l'exécution du Contrat, par un cas fortuit ou de force majeure.

En toute hypothèse, et quel que soit le fondement de sa responsabilité, ANATOSCOPE ne sera en aucun cas tenue d'indemniser ni les dommages immatériels, ni les dommages indirects, ni les dommages imprévisibles au moment de la conclusion du contrat de vente avec le Client.

Tous chefs de préjudice confondus, la responsabilité d'ANATOSCOPE est limitée au remboursement des Produits en cause.

## 12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La vente de Produits au Client n'entraîne pas pour ce dernier le transfert des droits de propriété intellectuelle sur le Produit et son processus de fabrication, qui demeurent la propriété de ANATOSCOPE.

## 13. LICENCE

Le Logiciel étant nécessaire à la bonne utilisation du Produit, ANATOSCOPE concède au Client un droit non exclusif, non cessible et sous-licenciable d'utilisation du Logiciel pendant toute la durée d'utilisation du Produit.

Le Client Final ne pourra utiliser le Logiciel que conformément à la documentation et au contrat de licence fourni par ANATOSCOPE.

## 14. TRAITEMENT DES DONNEES

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, les informations qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa Commande et sont destinées uniquement aux services de ANATOSCOPE.

Les informations concernant la collecte des données figurent dans la Politique de confidentialité présente sur le Site internet.

Il est toutefois rappelé que le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification aux informations les concernant. Sur demande, elles peuvent leur être communiquées et, en cas d'erreur, ou de modification, être rectifiées. En aucun cas les données personnelles du Client ne seront transmises ou vendues à un tiers sans que ANATOSCOPE n'ait au préalable obtenu son consentement.

## 15. FORCE MAJEURE

En cas d'événements présentant la nature de cas de force majeure tel que défini dans l'article 1218 du Code Civil, ANATOSCOPE préviendra

le Client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dans les soixante-douze (72) heures de la date de survenance des événements, le contrat liant ANATOSCOPE et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de soixante (60) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu entre ANATOSCOPE et le Client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune partie puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts ou d'une indemnisation de quelque nature que ce soit.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de vente.

## 16. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

L'élection de domicile est faite par ANATOSCOPE à son siège social.

Tout différend au sujet de l'application des CGV et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par ANATOSCOPE, ou au paiement du prix, sera porté devant le tribunal de commerce du siège social de ANATOSCOPE, quel que soit le lieu de la Commande, de la livraison, du paiement, et du mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé, sauf autre stipulation dans les présentes CGV ou dans les conditions particulières.

## 17. MARKETING

Le Client accorde à ANATOSCOPE le droit non exclusif, incessible et gratuit d'utiliser son nom et son logo, dans un but informatif. ANATOSCOPE pourra par exemple utiliser le nom du Client sur son site Internet et ses documents de présentation.

## 18. RENONCIATION

Le fait pour ANATOSCOPE de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## 19. DROIT APPLICABLE

Toute question relative aux présentes CGV ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit et des conventions internationales, en particulier de la convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11.04.1980 (CISG).

## 20. EVOLUTIONS

Les présentes CGV sont par nature évolutives.

ANATOSCOPE demeure libre de procéder à toute modification desdites CGV dès lors qu'il en informe préalablement le Client par tous moyens.

Les modifications considérées entrent en vigueur trente (30) jours après que ANATOSCOPE en ait informé le Client.

## 21. DECONDITIONNEMENT

ANATOSCOPE n'autorise pas le distributeur à déconditionner les kits AnatoLog qui lui ont été vendus et livrés. Cela inclut le dispositif médical AnatoLog ainsi que les accessoires et consommables livrés dans la sacoche du kit.